



Nouveau rapprochement entre le MEDEF et les chefs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Le Conférence des présidents d'universités (CPU), la Conférence des Directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et celle des grandes écoles (CGE) ont signé avec le MEDEF, le 27 août 2015, un « **pacte d'engagement pour le supérieur** ».

Selon ce pacte, le nombre d'écoles doctorales associées aux entreprises sera doublé. Les signataires définiront avec les branches professionnelles du MEDEF un cahier des charges visant à la mise en place de diplômes de niveau licence « adaptés aux besoins exprimés en termes d'emplois et compétences ». Trois chaires de recherche partenariale entre universités, grandes écoles et PME répondant à des besoins de proximité seront créées. Les présidents d'universités les directeurs d'écoles seront invités par le MEDEF à participer aux délégations d'entreprises à l'étranger.

L'asphyxie financière des établissements d'enseignement supérieur et de recherche instaurée par la loi LRU-Pécresse (2007) qui conférait aux établissements l'autonomie ardemment réclamée par la CPU et la restructuration/régionalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche avec la mise en place des Communautés d'universités et d'établissements (ComUE) créées par la loi LRU-Fioraso (2013), amènent les chefs d'établissements à se mettre au service du patronat et des entreprises pour espérer pouvoir bénéficier de leurs financements. C'est justement ce que recherche le gouvernement qui ne cesse de poursuivre son désengagement du service public.

L'accroissement de la politique d'austérité poursuivie avec acharnement et entêtement par le gouvernement ne peut qu'amplifier les tentatives de rapprochement avec les entreprises en poussant les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à se tourner de plus en plus vers des financements extérieurs et privés ou à développer leur activité sur des marchés lucratifs tels que celui de la formation professionnelle. L'augmentation des frais d'inscription et de scolarité, accentuant la sélection sociale à l'entrée du supérieur est également un recours des établissements pour assurer leur survie économique. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du service public seront ainsi conduits à changer progressivement de nature.

En intervenant directement sur le contenu des enseignements et des diplômes le patronat veut bénéficier d'une main d'œuvre sur mesure, forgée à ses méthodes et à ses exigences. C'est, avec le développement des formations « professionnelles » à tous les niveaux d'étude, la voie ouverte au dévoiement de la vocation première de l'enseignement supérieur public, adossé à la recherche, qui ne pourra plus assurer à terme ses missions et laissera le champ libre à sa privatisation.

L'accompagnement des délégations du MEDEF à l'étranger par les chefs d'établissements montre l'imprégnation du système universitaire par la culture de l'entreprise et confirme, s'il le fallait, la dérive patronale poursuivie par la CPU.

Avec ce « pacte d'engagement pour le supérieur », comme avec la généralisation annoncée des comités de perfectionnement dans tous les établissements et le projet de création de conseils sectoriels nationaux pour orienter la création des diplômes professionnels, le gouvernement et les chefs d'établissement livrent au patronat tous les outils qui lui permettront de piloter l'enseignement et la recherche désormais organisés au sein des ComUE territorialisées.

La CGT INRA et la CGT FERC Sup dénoncent ce « Pacte » et, pour mettre un coup d'arrêt à la politique poursuivie par la CPU, réaffirment leur demande au gouvernement de retirer à cette dernière l'agrément lui permettant de bénéficier du régime de l'utilité publique qui lui avait été donné en 2008 par Valérie Pécresse.

Montreuil, le 21 septembre 2015